

Laïcité à l'hôpital

Compétences visées

- Connaître les règles régissant la laïcité dans les établissements.
- Gérer les conflits liés aux exigences de certains patients.
- Animer un débat au sein d'une équipe sur des questionnements relatif à la laïcité.



EN RÉSUMÉ

De nombreux professionnels soignants et administratifs ont été confrontés à des exigences de patients ou de leurs accompagnants liées à leurs pratiques religieuses. Il s'agit, par exemple, de refus de certains soins, de demandes de rites funéraires particuliers, de sélection des soignants pouvant les prendre en charge... Il est bien difficile de se positionner à chaud sur ces questions sans disposer des bases de la réflexion. Cette formation a pour objectif de les fournir afin d'être en mesure de répondre de manière équilibrée et adaptée et de mener une réflexion éthique constructive. Elle correspond aux recommandations du rapport sur la formation au principe de laïcité des agents publics.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Personnels soignants et administratifs des établissements de soins et médico-sociaux.

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE
01 71 23 82 00

E-MAIL
interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192

LES PLUS DE LA FORMATION

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun (charte de la laïcité).
Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain.
Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne.
Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques, étude de cas.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Définition du principe de laïcité (concept français, les religions reconnues, attitude face aux autres obédiences, aux sectes).
- Les préconisations et rites associés aux différentes religions reconnues.
- Les textes fondateurs de la laïcité en France, les devoirs à l'égard des défunts.
- Les devoirs des agents (déontologie, neutralité, non-discrimination, interdiction du prosélytisme...).
- Le statut des aumôniers, des visiteurs de malades.
- Les droits des patients (liberté de conscience, de culte et ses limites).
- Confrontation entre les droits des patients et les règles de fonctionnement du service public (refus de soins, exigences alimentaires, règles d'hygiène, choix des professionnels...).
- Gestion des conflits liés à la religion à l'hôpital, animation d'un débat éthique.
- Le référent laïcité (désignation, formation, statut, missions).

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Déterminer les situations dans lesquelles les principes de laïcité doivent s'appliquer.

Disposer des compétences nécessaires pour gérer les situations de tensions et de conflits, maîtriser les outils de prévention.

Savoir rédiger des procédures institutionnelles pour le respect des principes de laïcité dans l'établissement et pour traiter les réclamations.

Etre en capacité d'animer un débat éthique sur les problématiques de laïcité.

LIEU DE FORMATION

En établissement de soins ou médico-social.

DURÉE

3h30 ou **7h** selon les besoins de l'établissement.

TARIF

800 € TTC pour **3h30**
1400 € TTC pour **7h** de formation.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation à l'issue de la formation.

Fiche d'évaluation à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsf.fr/nos-produits-services/services-et-formations-macsf/nos-formations>

OU SCANNEZ LE FLASH CODE CI-CONTRE →

